

# REGLEMENT INTERNAT

L'internat du lycée permet aux élèves de préparer leurs examens dans de bonnes conditions. Il est offert en priorité à celles et ceux dont l'éloignement géographique ou les conditions familiales feraient obstacles à la réussite scolaire. C'est un lieu de convivialité et de travail mais ce n'est pas hôtel où l'on pourrait entrer et sortir librement. Il convient donc, dans l'intérêt de tous et du bon fonctionnement de l'ensemble que chacun reconnaisse et applique les règles énoncées ci-dessous.

## HORAIRES

Ouverture de l'internat : le lundi de **8 h 00 à 9 h 00** (Prendre la clef de sa chambre au B.V.S.) .

### MATIN

- ▶ **6h45** : Réveil des élèves et ouverture des douches.
- ▶ **7h** : Tous les garçons doivent se rendre au petit déjeuner.  
Les filles ont la possibilité d'arriver au petit déjeuner jusqu'à 7h15 (dernier délai).
- ▶ **7h30** : Réouverture de l'internat.
- ▶ **7h50** : Fermeture de l'internat.

**Afin de faciliter le travail des agents de service qui garantissent la propreté des lieux, il est nécessaire de :**

- Ne rien ranger sous les lits.
- Ne pas rapprocher plusieurs lits.
- Utiliser les poubelles mises à votre disposition dans chaque chambre ou box.
- Faire en sorte que les toilettes et les lavabos restent propre après votre passage.
- Ne pas manger dans les chambres ou les box.

**CHAQUE MATIN LORSQUE VOUS QUITTEZ LE DORTOIR, VOTRE LIT DOIT ETRE FAIT ET VOS AFFAIRES RANGEES, VOTRE CHAMBRE AURA ETE AEREE**

### MIDI

- ▶ **12h45- 13h15** : Ouverture de l'internat

L'internat est ouvert pendant cette période pour permettre aux élèves de prendre leurs affaires de cours, de se brosser les dents et de se détendre un moment. Les internes devront quitter leur chambre à 13h 30 au plus tard.

**POUR GARANTIR LA SECURITE DE VOS BIENS, IL EST INTERDIT DE SE RENDRE DANS LES CHAMBRES OU DANS LES BOX ACCOMPAGNE D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES AINSI QUE DES PERSONNES EXTERIEURES A L'ETABLISSEMENT. L'ACCES AUX CHAMBRES EST INTERDIT DURANT LES RECREATIONS.**

**DE PLUS L'INTERNAT N'EST PAS MIXTE : L'ACCES DU DORTOIR FILLE N'EST PAS AUTORISE AUX GARCONS ET VICE VERSA (ET CE DANS QUELQUE CIRCONSTANCE QUE CE SOIT)**

### SOIR

- ▶ **17h 30 – 19h** : Ouverture de l'internat, et temps de travail :
  - Etude et soutien dans leurs chambres pour les filles et dans leurs box pour les garçons. Si ce temps de travail n'est pas respecté, l'étude en salle sera imposée.
  - Etude possible au C.D.I. avec une autorisation écrite d'un éducateur accompagnée d'une fiche de recherche dûment précisée par le(s) professeur(s) pour un travail documentaire sur Internet.  
**Etude de 17 h 45 à 19 h 00 le lundi, mardi, jeudi**
- **L'utilisation du portable, du MP3 ou des ordinateurs portables est strictement interdite pendant l'étude.** Les appareils pourront être confisqués par les éducateurs. L'étude est

obligatoire. Si les élèves n'ont pas de devoirs, des sujets leurs seront donnés par les éducateurs. Aussi, les portes des chambres des filles devront obligatoirement rester ouvertes pendant l'étude.

► **19h – 19h30** : Repas

- Le repas est un temps calme. Pas de portable, mp3, casquette et autre couvre-chef au réfectoire.
- Ouverture de l'internat après le repas vers 19 h 30. Personne n'est autorisé à rentrer dans les chambres avant la présence d'un éducateur.

► **19h30 – 21h30** : Temps libre

- Temps libre jusqu'à **21 h 30** ( téléphone, soutien scolaire, douches, repos en chambre...), présence obligatoire à l'internat dès **21 h 30**.
- Les douches peuvent être prises jusqu'à **21 h 45**.
- Fermeture de la passerelle à **21 h 30** .
- Entrée des élèves à **21 h 30**.
- Fermeture portes gymnase et salles de travail **21 h 30**.

► **22 h 00**: Extinction des feux.

### **MERCREDI APRES-MIDI**

► **13h – 18h30** :Les élèves peuvent sortir le mercredi après-midi avec une autorisation des parents à partir de **13 h 00** (enregistrement au B.V.S.) jusqu'à **18 h 30**.

Les parents remplissent l'autorisation de sortie en même temps que la fiche sanitaire. En cas de problème (non-respect des horaires, indiscipline, consommation d'alcool ou de produits illicites...) cette autorisation sera supprimée temporairement ou définitivement. **Si la vie scolaire constate qu'un élève est en état d'ébriété, les parents seront tenus de venir récupérer leur enfant le jour même.**

Les demandes d'externat ne seront pas possibles sauf si cette demande a été faite lors de l'inscription. De plus les demandes d'externat pour raisons exceptionnelles ou cas de forces majeurs se feront une semaine à l'avance par écrit et signée par les parents. Cette demande devra toujours confirmer par un appel téléphonique des parents ou responsables légaux.

## **IMPORTANT**

⇒ **Interdiction formelle de fumer dans l'enceinte de l'établissement selon le Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006**

⇒ **Le téléphone portable est autorisé à l'internat de 19h30 à 22h. Les téléphones pourront être confisqués par un éducateur en cas de non-respect de cette règle.**

⇒ **Il est bien évidemment interdit de consommer, de détenir, d'introduire dans l'internat des produits illicites ( alcool, stupéfiants, objets dangereux...) Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une exclusion de l'internat.**

## **Animations encadrées proposées aux élèves**

► **Sorties extérieures** : cinéma, théâtre, piscine, bowling, karting, ski etc..... . Les élèves peuvent proposer des activités ou même organiser des soirées le mercredi soir

► **Télévision** : 2 fois par semaine. Programme établi par les délégués internat avec les éducateurs. Les soirées football ne seront pas comptées comme soirée télé.

**La liste des inscriptions aux soirées télé sera pré-établie et les élèves non-inscrits ne pourront avoir accès à la salle télévision.**

Par ailleurs les soirées TV se composeront au choix :

- un film ou 1 D.V.D.,
- Une émission.

Les soirées TV ne pourront pas excéder **22 h 30**.

► Jeux, animations diverses le mercredi soir.

► Soirée débat (à la demande).

► Billard au foyer

► Sport au gymnase, sur le terrain de sport ou accompagnés à l'extérieur (footing, marche, ...) à la demande des internes.

**Les différentes propositions d'animations seront affichées sur le panneau d'information de l'internat au début de chaque semaine.**

**Remarque** : Les animations ne sont pas obligatoires et certaines (sorties extérieures) nécessitent une participation financière de la part des internes.

## **Hygiène et Santé**

- Aérer sa chambre durant le temps du petit déjeuner ;
- Vérifier la fermeture des fenêtres et des lumières avant de quitter sa chambre ;
- Une douche obligatoire par jour (ne pas oublier de rincer la douche après son passage, de ne pas obturer les conduites d'évacuation et de maintenir les lieux propres)
- Se laver régulièrement les dents après chaque repas ;
- Emballer les protections hygiéniques dans les poubelles ;
- Ranger sa chambre (lit fait chaque matin, armoire rangée, balayage, bureau en ordre...) ;
- Changer régulièrement les draps ;
- Le Vendredi matin vider sa poubelle et ne rien laisser traîner au sol (sacs, chaises, coffres etc.) afin de faciliter le nettoyage des agents d'entretien
- Le Vendredi, les réveils et autres appareils électriques devront toujours être débranchés pour le week-end.
- Respecter la propreté des couloirs, des escaliers, des salles de classe...
- La Vie Scolaire doit être avisée de tout traitement médical prescrit. Si la vie scolaire doit assurer le suivi du traitement de l'élève celle ci devra se voir remettre l'ordonnance correspondante.

## **Matériel nécessaire ou autorisé**

Les internes doivent se munir obligatoirement d'une alèse, d'une paire de draps ou couette, d'une couverture, d'un oreiller ou traversin ainsi que d'un cadenas pour l'armoire (double des clés chambre éducateur).

Chaque élève qui empruntera le matériel de l'établissement (matériel sportif, informatique et autre...) sera tenu responsable du matériel qu'il utilise.

Les clés des chambres ne seront distribuées qu'aux élèves dont le comportement (la maturité) sera jugé satisfaisant par l'ensemble de l'équipe éducative.

## **Responsabilisation des Internes**

Mise en place d'une commission internat élue (4 délégués) qui se réunira une fois par trimestre et dont les compétences concerneront :

1. Les propositions de modification du règlement internat ;
2. Les propositions d'animations ;
3. La discipline, les responsabilités ;
4. Les investissements.

### **ENGAGEMENT PERSONNEL DE LA FAMILLE ET DE L'ELEVE**

La vie en collectivité nécessite des règles de vie strictes connues et reconnues par les internes. L'internat doit être aussi un espace où l'intimité et la moralité devront être préservées et respectées.

Une attention toute particulière sera accordée à un ensemble de comportements manifestement répréhensibles et pour lesquels des sanctions appropriées seront prises, il en va ainsi de tout :

- **discours,** ) Manifestant une idéologie ou ayant des connotations notoirement
- **attitude,** ) incitatives relativement à l'intolérance, le racisme sous toutes ses
- **affichage.** ) formes

De même toute manifestation écrite ou verbale relative aux produits illicites ainsi que l'introduction ou l'usage de ceux ci seront très sévèrement sanctionnés. Cela ne pourra se faire qu'avec l'apport de chacun.

Le Directeur  
Ch Maillot

Le Responsable de l'internat  
H Parrenin

**Nom :**

**Prénom :**

**Classe :**

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'internat et m'engage à l'appliquer sans restriction.

**Fait à**  
**Le**

**Signatures :**

**Elève :**

**Parents ou représentant légal**